

Sauvegardons les Vergers Traditionnels du Salève et du Vuache

Propriétaires de Vergers, habitants, communes,

Les piémonts du Salève et du Vuache sont ponctués de vergers « Haute Tige », dispersés, plus ou moins à l'abandon. Ces arbres qui modèlent notre paysage sont les témoins vivants de la culture locale, où les fruits étaient autrefois valorisés sous forme de cidre ou d'alcool.

Aujourd'hui, faute de temps ou de savoir-faire, les arbres fruitiers ne sont plus entretenus ni replantés et le verger traditionnel semble condamné à court terme. Afin de sauvegarder ce patrimoine naturel vivant, reflet de notre identité et structurant notre paysage, le Syndicat Mixte du Salève (SMS) et le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache (SIAV) se sont engagés depuis maintenant 15 ans dans

un programme de réhabilitation et de valorisation du verger traditionnel !

Dominique ERNST Pierre CUSIN Président du SIAV Président du SMS



Des intérêts multiples



Les vergers traditionnels assurent de nombreuses fonctions: à l'entrée des villages ou des hameaux, les vergers ont une fonction d'accueil et d'embellissement. Au niveau écologique, le verger est un écosystème riche. Véritable élément de liaison entre la forêt et la plaine, il est le lieu de nidification de nombreuses espèces protégées et d'autres petits animaux. La clientèle touristique, en quête d'un environnement de qualité, cite souvent le verger comme un élément fort et typique du paysage haut savoyard (Sources: ADEGI).

<u>Taille d'entretien et de rajeunissement des arbres</u> de variétés anciennes :

Chaque hiver, les syndicats réalisent une action d'entretien et de rajeunissement des vieux arbres fruitiers du territoire (principalement pommiers et poiriers). L'équipe de terrain, encadrée par deux agents spécialisés, effectue l'opération durant la période la plus favorable à la taille, soit de **Janvier à mars**.





Si vous possédez des arbres fruitiers « Haute Tige » de variétés anciennes et que vous souhaitez les faire entretenir, vous pouvez vous inscrire dés maintenant, par téléphone.

Un contrat d'entretien de vergers vous sera alors adressé, fixant la participation financière par arbre taillé à **15.00 ou 25.00 euros** selon la taille de l'arbre.

Après l'intervention du syndicat, un Guide pour « **Bien entretenir son verger** » contenant 28 fiches techniques, vous sera remis g<u>ratuitement</u>!

Face à la demande des propriétaires, les syndicats programment également chaque année, des **formations à la taille** ainsi que des **journées de rencontre et d'échange** autour des vergers : démonstrations de plantation et de greffage, identification de variétés, pressage de fruits, ...etc.

Replantation d'arbres fruitiers de variétés traditionnelles

Vergers communaux:

En plus de contribuer à la sauvegarde des variétés anciennes, la plantation d'un verger communal a une fonction de sensibilisation, notamment auprès des enfants. Quatre partenaires s'engagent à sa réalisation : la commune, qui met à disposition un terrain, l'école, qui participe à la plantation et à l'entretien régulier des arbres, une association locale qui anime et coordonne le projet pédagogique et les syndicats qui fournissent les arbres et apportent leur aide technique.

Aide à la replantation

Le SMS et le SIAV proposent d'aider les propriétaires qui le souhaitent, à replanter des arbres fruitiers de variétés traditionnelles, après étude et validation de leur projet et dans la limite des fonds qui auront été attribués à cette action. L'aide consiste au financement de 50% de la valeur des plants et tuteurs limité à 10 arbres par projet.



Service de pressage et pasteurisation des fruits des vergers



Depuis 2011, le SMS et le SIAV collecte les fruits (pommes) des particuliers. En contrepartie, 2 litre de Bidoyon (jus pasteurisé en bouteille) sont restitués gratuitement pour 13 kg de fruits apportés. Le reste est vendu pour financer le service et la pose de nichoir à chouette chevêche. 20 nichoirs ont déjà été fabriqués et une quinzaine posés pour favoriser le retour de cet oiseau menacé.

POUR BENEFICIER DE CES ACTIONS CONTACTEZ LE SMS (si votre commune en fait partie) au :

04.50.95.28.42 ou e.durr@syndicat-mixte-du-saleve.fr